



CARTE DECHETTERIE

SOMMAIRE

1- ORGANISATION

- Service Environnement
 - Présentation pour inscription en ligne site de la CASSB
- Flyer à distribuer en déchetterie + diffusion Mairie sur sites officiels

2- PROCESS POUR LES CARTES

- Professionnels
- Particuliers

3- TARIFICATION PROFESSIONNELS

- Exemple facture

4- REGIE

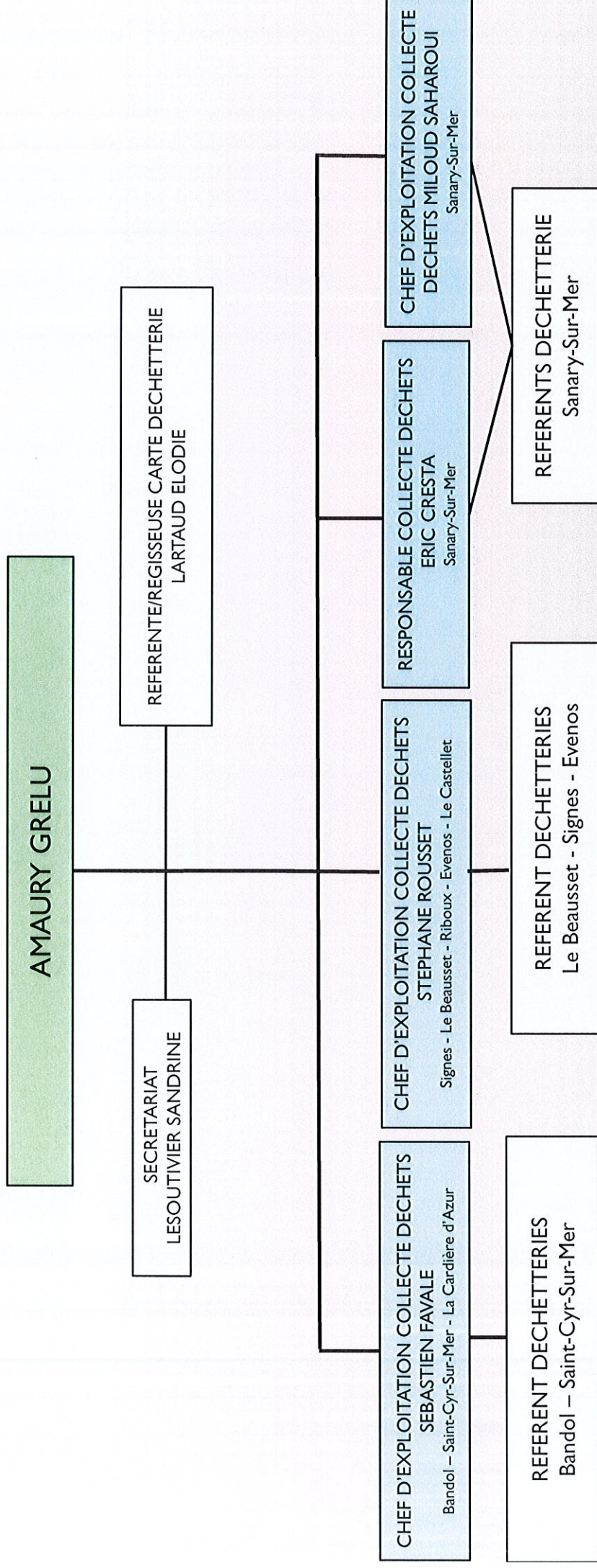
5- ANNEXES : courriers, tableau de suivi





PRESENTATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT

POLE ENVIRONNEMENT DECHETS



LES DECHETERIES SONT OUVERTES UNIQUEMENT POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS RESIDANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME (LA CADIERE D'AZUR, RIBOUX, LE CASTELLET, LE BEAUSSET, EVENOS, SIGNES, SANARY-SUR-MER, BANDOL ET SAINT-CYR-SUR-MER)*

UNE CARTE D'ACCES EST A PRESENTER !

Munissez-vous de votre carte d'identité, elle peut vous être demandée.

La même carte est valable pour les déchèteries de Sanary-sur-Mer, Bandol, le Beausset, Saint-Cyr-sur-Mer, Signes, Evenos.

Grâce aux cartes d'accès :

- L'organisation des déchèteries est améliorée ;
- Meilleure gestion des flux de circulation sur les plateformes ;
- Les agents peuvent davantage se consacrer à l'accompagnement des particuliers ;
- Un tri plus efficace.

NOS COORDONNEES :

Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Service Environnement et déchets

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi matin de 8h30 à 12h.

Mail : environnement.dechets@sudsaintebaume.fr

Tél : 04.94.98.26.60

POUR FAIRE ETABLIR VOTRE CARTE, 2 POSSIBILITES S'OFFRENT A VOUS :

- En ligne : Pré inscrivez-vous sur ce lien : <https://aglo-sudsaintebaume.webusager.fr>

Dès votre inscription validée vous recevrez un mail vous confirmant l'envoi de la carte par courrier postal, pour les particuliers.

- Par courrier :

En téléchargeant le formulaire ci-dessous et en le renvoyant accompagné des justificatifs demandés à : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume Service Environnement et déchets.

Votre carte vous sera adressée par courrier à l'adresse indiquée.

[Télécharger le formulaire de demande de carte d'accès en déchèterie](#)

Tous les administrés munis d'une carte valide ont accès librement aux déchèteries Communautaires.

*Sous conditions

FLYERS

Moyen de communication :

Deux flyers (particuliers et professionnels) seront :

- Distribués dans toutes les déchetteries
- Scannés aux Mairies afin de les diffuser sur leur site officiel

Les accès resteront durant cette phase transitoire possibles sans carte, laissant le temps aux administrés de les demander.

Pour les professionnels les accès ne seront possibles qu'avec une carte valide.



PROCEDURE POUR LES CARTES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS



PROCEDURE CREATION CARTE « PROFESSIONNEL » POUR ACCES DECHETERIES EVENOS ET SAINT-CYR-SUR-MER

- Le professionnel peut soit télécharger le formulaire sur le site de la CASSB, soit s'inscrire en ligne via le lien <http://agglo-sudsaintebaume.webusager.fr>
- Le professionnel adresse les pièces justificatives et le formulaire dûment rempli, signé et tamponné du cachet de la société par courrier postal à la CASSB,
- Pour l'établissement de la carte, il faut impérativement le règlement de celle(s)-ci : 200€ pour une carte (semestriellement), 300€ pour deux cartes,
- La régie des recettes réceptionne les documents et le règlement, la carte « Professionnel » est créée sur le logiciel de gestion.
- Elodie attribue une ou deux carte(s)
 - ❖ Inscription dans le logiciel du numéro de la carte.
 - ❖ Activation de la carte dès réception du paiement.
- Toutes les informations concernant le professionnel seront dans la base de données de gestion des cartes.
 - ❖ Nom et adresse de l'entreprise,
 - ❖ Coordonnées de l'entreprise,
- Le professionnel doit prendre rendez-vous avec le service pour récupérer sa (ou ses) carte(s)
- La délivrance de la (les) carte(s) se fait sur le Centre Technique Communautaire, Chemin du Valladou à Saint-Cyr-sur-Mer. Elle se fera le Lundi et le Mercredi de 10 à 12h et le Jeudi de 14h à 16h.
- Elodie fait signer le récépissé de délivrance de la (ou les) cartes « professionnelles » d'accès aux déchèteries d'Evenos et Saint-Cyr-sur-Mer.
La carte étant activée, elle est immédiatement utilisable.
- Elodie scanne tous les justificatifs du professionnel. Ce dossier est enregistré sur le Serveur T – Service Environnement – Cartes Déchèteries – Carte « Professionnel »

A Savoir : Elodie va être en charge de la régie.

DECHETERIES EVENOS ET SAINT-CYR-SUR-MER FORMULAIRE D'OBTENTION DE LA CARTE D'ACCES « PROFESSIONNEL »

FEUILLET 1 : A RENVoyer

A L'ADRESSE POSTALE DE LA CASSB

Nom (écrire en majuscule) : _____ Prénom : _____
Raison sociale et Nom de l'entreprise : _____
Activité de l'entreprise : _____
Adresse de l'entreprise : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Code APE /NAF : _____ N° SIRET : _____
Tél. Fixe : _____ Tél. Mobile : _____
Courriel : _____

Justificatifs à joindre IMPERATIVEMENT (Documents conservés par la CASSB)

- **Extrait Kbis ou Extrait du registre des métiers ou URSSAF** récapitulant votre N° SIRET mentionnant la raison sociale et l'adresse du siège (la commune doit appartenir à la CASSB).
- **Copie couleur d'une pièce d'identité du responsable.**
- **Copie de déclaration en préfecture** (pour les associations).
- **Chèque règlement de la / des carte(s) à l'ordre du « TRESOR PUBLIC » ou de la « CASSB »** (sans règlement aucune demande ne sera validée)

COMMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE

- ☐ **Une carte pour l'entreprise** : 200 euros par semestre (sont compris 2 m³ par semestre, au-delà facturé au tonnage des flux).
- ☐ **Deux cartes pour l'entreprise** : 300 € / semestre pour 2 cartes (sont compris 4 m³ par semestre, au-delà facturé au tonnage des flux)
- ☐ **Renouvellement Carte Professionnelle : Perte / Vol / Dégradation de la carte** : 50 euros par nouvelle carte.

FACTURATION :

**Règlement possible par chèque à l'ordre du « Trésor Public » ou paiement en ligne sur le site :
(devra être complété).....**

- ☐ Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des déchèteries de la CASSB en vigueur et des modalités d'accès des professionnels aux déchèteries d'Evenos et de Saint-Cyr-sur-Mer.

Fait à : _____

Le : _____

La (ou les) carte(s) vous sera (ont) remise(s) en main propre au Centre Technique Communautaire de Saint-Cyr-sur-Mer, Chemin Intercommunal du Valladou.

Ces informations feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL ; conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figure sur le fichier centralisé tenu par la CASSB dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.

Signature du demandeur précédée de la mention
« Lu et approuvé » + tampon de la société

Cadre réservé à la CASSB

Carte d'accès N° :

Merci de compléter ce formulaire et de le retourner accompagné des justificatifs à l'adresse suivante :
Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume 155 Avenue Henri Jansoulin 83740 – La Cadière d'Azur
Tél : 04.94.98.26.60 – mail : environnement.dechets@sudsaintebaume.fr



FEUILLET 2 : A CONSERVER

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) peut attribuer aux professionnels de la CASSB des cartes d'accès à ses services dans les déchèteries d'Evenos et de Saint-Cyr-sur-Mer. (Hors BTP)

Les professionnels doivent obligatoirement présenter leur carte d'accès à l'entrée des 2 déchèteries équipées du système d'identification. Sans carte, tout accès se verra refusé.

Une pesée à l'arrivée et une à la sortie seront effectuées à chaque passage. Un récépissé de pesée sera remis. Une facturation sera établie à chaque fin de mois. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du « Trésor Public » ou paiement en ligne et devra être adressé à la CASSB.

Les accès aux déchèteries restent interdits aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Pour les camions-plateaux, seules les déchèteries de Saint-Cyr-sur-Mer et Evenos pourront accueillir ces véhicules avec un déchargement manuel.

Comment obtenir sa carte d'accès professionnelle aux déchèteries d'Evenos et Saint-Cyr-sur-Mer ?

- Soit en remplissant le formulaire d'obtention de la carte « Professionnel » et en le retournant par courrier, accompagné des pièces justificatives et du règlement de la (ou les) carte(s) à l'adresse suivante :

CASSB SERVICE ENVIRONNEMENT

155 Avenue Henri Jansoulin – 83740 – La Cadière d'Azur

- Soit en se rendant sur le lien suivant : <https://agglo-sudsaintebaume.webusager.fr>

Un délai de traitement de 7 jours après réception des justificatifs sera nécessaire à l'activation de la carte. Vous pourrez contacter par téléphone ou par mail notre agent qui fixera avec vous un jour de rdv pour la délivrance de votre (vos) carte(s).

La (les) carte(s) sera(ont) à retirer après ce délai au Centre Technique Communautaire sur Rendez-vous :

Chemin Intercommunal du Valladou

83270 – Saint-Cyr-Sur-Mer

Tél : 04.94.98.26.60

Responsabilités

Tout changement dans le nom ou les coordonnées de l'entreprise doit être signalé à la CASSB dans les meilleurs délais, ainsi que la cessation d'activité.

De même, en cas de perte ou de vol de la carte, il convient de prévenir rapidement la CASSB afin de désactiver celle-ci et d'en attribuer une nouvelle (50€ par renouvellement).

Aucun remboursement ne sera effectué par la CASSB en cas d'utilisation frauduleuse de la carte perdue ou volée.

La CASSB se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :

- Non-respect du règlement des déchèteries,
- D'utilisation frauduleuse de la carte portant sur l'identité de l'utilisateur,
- De cessation d'activité,
- Non-paiement des factures,
- Comportements non adaptés envers le personnel de déchèterie et les personnes présentes sur le site.

Le professionnel s'engage à restituer la (ou les) carte(s) en cas de cessation d'activité.

En cas de perte, de vol ou de dégradation, le professionnel devra remplir de nouveau le formulaire et cocher la case « Renouvellement de carte professionnelle ».



PROCEDURE CREATION CARTE « PARTICULIER » POUR ACCES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

L'administré peut soit réaliser sa pré-inscription en ligne via le lien <https://agglo-sudsaintebaume.webusager.fr>, soit télécharger le formulaire sur le site de la CASSB.

L'administré joint les pièces justificatives via le site internet ou les adresse accompagnées du formulaire dûment rempli et signé par courrier postal.

- Elodie réceptionne les documents, crée la carte « Particulier » sur le logiciel
- Elodie attribue une carte
 - ❖ Inscription dans le logiciel du numéro de la carte.
 - ❖ Activation de la carte.
- Un mail de confirmation de réception des documents (pièces justificatives) est envoyé à l'administré pour lui indiquer le traitement de sa demande.
- L'administré(e) a la possibilité via le lien : <https://agglo-sudsaintebaume.webusager.fr> de créer son profil.
- Les cartes activées sont envoyées par voie postale aux administrés dans un délai de 7 à 10 jours,
- Un mail de confirmation d'envoi de la carte est fait le jour du départ courrier.
- Lorsque le dossier est complet, Elodie scanne les justificatifs de l'administré (si demande faite par voie postale). Ce dossier est enregistré sur le Serveur T – Service Environnement – Cartes Déchèteries – Carte « Particulier ».

DECHETERIES de la CASSB
FORMULAIRE D'OBTENTION DE LA CARTE D'ACCES
« PARTICULIER »



FEUILLET 1 : A RENVoyer

A L'ADRESSE POSTALE DE LA CASSB OU PAR MAIL

Nom (écrire en majuscule) : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Tél. Fixe : _____ Tél. Mobile : _____
Courriel : _____

Justificatifs à joindre IMPERATIVEMENT (Documents conservés par la CASSB)

- Copie couleur d'une pièce d'identité du responsable.
- Justificatif de résidence sur la CASSB (facture EDF, facture téléphone)
- Copie de déclaration en préfecture (pour les associations).

- ☐ **Demande initiale**
- ☐ **Renouvellement carte : Perte / Vol / Dégradation de la carte : 5 euros par nouvelle carte.**
- ☐ Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits.
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des déchèteries de la CASSB en vigueur et des modalités d'accès dans les déchèteries communautaires.

Fait à : _____
Le : _____

Signature du demandeur précédée de la mention
« Lu et approuvé »

**La carte vous sera remise en main
propre dans votre commune de résidence.**

Cadre réservé à la CASSB
Carte d'accès N° : _____

Ces informations feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL ; conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figure sur le fichier centralisé tenu par la CASSB dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.

Merci de compléter ce formulaire et de le retourner accompagné des justificatifs à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
Service Environnement
155 Avenue Henri Jansoulin
83740 – La Cadière d'Azur

Tél : 04.94.98.26.60 – mail : environnement.dechets@sudsaintebaume.fr

FEUILLET 2 : A CONSERVER



La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) met à disposition des déchèteries communautaires dans les communes de Bandol, Beausset, Evenos, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Signes.

Les administrés doivent obligatoirement présenter leur carte d'accès à l'entrée. Sans carte tout accès sera refusé.

Les accès aux déchèteries restent interdits aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Pour les camions-plateaux, seules les déchèteries de Saint-Cyr-sur-Mer et Evenos pourront accueillir ces véhicules avec un déchargement manuel.

Merci de vous munir de votre carte d'identité elle pourra vous être demandé à l'entrée.

Comment obtenir sa carte d'accès non professionnels en déchèteries ?

- Soit en remplissant le formulaire d'obtention de la carte « Particulier » et en le retournant accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

CASSB SERVICE ENVIRONNEMENT

155 Avenue Henri Jansoulin – 83740 – La Cadière d'Azur

Ou par mail : environnement.dechets@sudsaintebaume.fr

- Soit en se rendant sur le lien suivant :

Un délai de traitement de 7 jours après réception des justificatifs sera nécessaire à l'activation de la carte. La carte envoyée par voie postale avec un courrier d'accompagnement.

Responsabilités

Tout changement dans le nom ou les coordonnées doit être signalé à la CASSB dans les meilleurs délais.

En cas de perte ou de vol de la carte, il convient de prévenir rapidement la CASSB afin de désactiver celle-ci et d'en attribuer une nouvelle (5€ par renouvellement).

La CASSB se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :

- **Non-respect du règlement des déchèteries,**
- **D'utilisation frauduleuse de la carte portant sur l'identité de l'utilisateur,**
- **Comportements non adaptés envers le personnel de déchèterie et les personnes présentes sur le site.**

En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'administré devra appeler la CASSB au 04.94.98.26.60 pour signaler la perte ou le vol afin de désactiver la carte.

Il devra remplir de nouveau le formulaire et cocher la case « Renouvellement Carte » et payer 5€ pour la nouvelle carte.



TARIFICATION PROFESSIONNELS



**TARIFICATIONS
DES DECHETERIES pour
PROFESSIONNELS
(Evenos – Saint-Cyr-sur-Mer)**

Tarification pour les professionnels de la CASSB (hors BTP)

Approuvé en conseil communautaire du 25 Janvier 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie aux communes la responsabilité de l'élimination des déchets des ménages (art L.2224-13). Cette compétence a été transférée obligatoirement à la Communauté d'Agglomération à laquelle elles appartiennent. La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) est ainsi compétente pour l'élimination des déchets.

La présente tarification définit les modalités de facturation des déchets pour les professionnels de la CASSB dans les déchetteries d'EVENOS et SAINT-CYR-SUR-MER

Seules les déchetteries communautaires d'EVENOS et de SAINT-CYR-SUR-MER sont ouvertes aux professionnels de la CASSB.

Les quantités déposées seront tarifées en fonction de la pesée en entrant et de celle en sortie (sauf pour les pneus qui seront pris en compte à l'unité).

Ces tarifs pourront être révisés en cas de besoins

TARIFS T.T.C au-delà de 2m³
en Euros/ tonne sauf pour les pneus : en Euros à l'unité

TYPE DE DECHETS	Prix TTC à la tonne Evenos – Saint-Cyr-sur-Mer	DENSITE M3 / TONNE
ENCOMBRANTS	155,00	0,15
GRAVATS PROPRE	33,00	1,40
BOIS	105,00	0,600
DECHETS VERTS	95,00	0,20
FERAILLE	0,00	/
CARTON D'EMBALLAGE	0,00	/
PAPIER/CARTON	0,00	/
PAPIER ARCHIVES	0,00	/
BENNE ECO-MOBILIER	0,00	/
FLACONNAGE	45,00	0,10
VERRE PLAT	110,00	0,40
PLATRE PLACO PLATRE	110,00	0,80
DMS	1050,50	0,60
PNEU VL	10,00	0,20
PNEU PL	40,00	0,20
PNEU AGRICOLE	110,00	0,20
HUILE	56,00	0,90

Tarif de la carte professionnelle : 200 € par semestre.



Code NAF : 8411Z

Période : Juillet 2020

26/02/2021

Période : Juillet 2020

Date	Déchet	Quantité	Unité	PU HT	TVA %	HT		TVA	TTC
Badge		Déchèterie		BANDOL					
01/07/2020	DECHETS VERTS	10.000	M3	90.00	0.	900.00		0.00	900.00
01/07/2020	DMS	5.000	Unité	1 050.00	0.	5 250.00		0.00	5 250.00
		15.00							
Total TTC :								6 150.00	



ANNEXES

La Cadière d'Azur, le

Madame, Monsieur le Maire

N /réf : FB/CW/PED/SL/2021-73

Affaire suivie par :

Pôle Environnement et Déchets

Monsieur Amaury GRELU - amaury.grelu@sudsaintebaume.fr

04 94 10 55 56

Objet : Mise en place des cartes déchetterie « particuliers et professionnels »

Madame, Monsieur le Maire,

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) va à compter du .../.../... mettre en place les cartes d'accès pour les particuliers et les professionnels.

En attache les modalités de délivrance afin de faciliter la diffusion de ces dernières, un lien internet permet les inscriptions en ligne :

Lieu :

Contact téléphonique :

Mail :

Les communes peuvent tout à fait relayer ce lieu sur leur site.

Des « flyers » seront remis aux administrés lors de leurs passages en déchetterie pour obtenir leurs cartes.

Les « cartes particuliers » seront transmises directement par voie postale aux administrés par la CASSB qui en assure le traitement.

Pour les cartes professionnelles, elles seront remises aux services techniques de la CASSB à saint Cyr sur Mer dès le paiement.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

**Le Président,
Ferdinand BERNHARD**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

Tout courrier doit être adressé à : M. le Président - 155, Avenue Jansoulin - 83740 La Cadière d'Azur
Téléphone : 04 94 98 26 60 - Fax : 04 94 98 26 69 - email : agglo@sudsaintebaume.fr - www.agglo-sudsaintebaume.fr
Siège social : Hôtel de Ville - 83330 Le Castellet

La Cadière d'Azur, le

Madame, Monsieur le Maire

N /réf : FB/CW/PED/SL/2021-73

Affaire suivie par :

Pôle Environnement et Déchets

Monsieur Amaury GRELU - amaury.grelu@sudsaintebaume.fr

04 94 10 55 56

Objet : Mise en place des cartes déchetterie « particuliers et professionnels »

Madame, Monsieur le Maire,

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) va à compter du .../.../... mettre en place les cartes d'accès pour les particuliers et les professionnels.

En attache les modalités de délivrance afin de faciliter la diffusion de ces dernières, un lien internet permet les inscriptions en ligne :

Lieu :

Contact téléphonique :

Mail :

Les communes peuvent tout à fait relayer ce lieu sur leur site.

Des « flyers » seront remis aux administrés lors de leurs passages en déchetterie pour obtenir leurs cartes.

Les « cartes particuliers » seront transmises directement par voie postale aux administrés par la CASSB qui en assure le traitement.

Pour les cartes professionnelles, elles seront remises aux services techniques de la CASSB à saint Cyr sur Mer dès le paiement.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

**Le Président,
Ferdinand BERNHARD**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

Tout courrier doit être adressé à : M. le Président - 155, Avenue Jansoulin - 83740 La Cadière d'Azur
Téléphone : 04 94 98 26 60 - Fax : 04 94 98 26 69 - email : agglo@sudsaintebaume.fr - www.agglo-sudsaintebaume.fr
Siège social : Hôtel de Ville - 83330 Le Castellet

La Cadière d'Azur, le

Association KROC'CAN
141 chemin de la Mistralade
83190 OLLIOULES

N /réf : FB/CW/PED/SL/2021-79

Affaire suivie par :

Pôle Environnement et Déchets

Monsieur Amaury GRELU - amaury.grelu@sudsaintebaume.fr

04 94 10 55 56

Objet : Mise en place des cartes déchetterie « particuliers et professionnels »

Monsieur le directeur,

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) va à compter du .../.../... mettre en place les cartes d'accès aux déchetteries communautaires pour les particuliers et les professionnels. En attache les modalités de délivrance. Afin de faciliter la diffusion de ces dernières, un lien internet permet les inscriptions en ligne :

Lien internet :

Contact téléphonique pour tout renseignement :

Mail :

Les communes peuvent tout à fait relayer ce lien sur leur site.

Des « flyers » seront également remis aux administrés lors de leurs passages en déchetterie pour obtenir leurs cartes.

Les « cartes particuliers » seront transmises directement par voie postale aux administrés, par la CASSB qui en assure le traitement et la gestion.

Pour les cartes professionnelles, elles seront remises en main propre par le service environnement de la CASSB à saint Cyr sur Mer dès le paiement.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur d'ASSOCIATION KROC'CAN, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,
Ferdinand BERNHARD

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

Tout courrier doit être adressé à : M. le Président - 155, Avenue Jansoulin - 83740 La Cadière d'Azur
Téléphone : 04 94 98 26 60 - Fax : 04 94 98 26 69 - email : agglo@sudsaintebaume.fr - www.agglo-sudsaintebaume.fr
Siège social : Hôtel de Ville - 83330 Le Castellet

COMMENT OBTENIR SA CARTE DE DECHETERIE ?



PRÉ-
INSCRIPTION
SUR LE
LIEN.....

EN LIGNE



PAR
COURRIER



Télécharger le
formulaire le remplir
et le renvoyer

RECEPTION DU
MAIL DE
CONFIRMATION



CARTE ENVOYÉE À
VOTRE DOMICILE



Justificatifs à adresser
à La Communauté
d'Agglomération Sud
Sainte Baume

CARTE ENVOYÉE À
VOTRE DOMICILE

155, Avenue Jansoulin - 83740 La Cadière d'Azur
Téléphone : 04 94 98 26 60 - Fax : 04 94 98 26 69 - email : agglo@sudsaintebaume.fr -
www.agglo-sudsaintebaume.fr





«AbonneQualite» «AbonneNom» «AbonnePrenom»

«AbonneAdresse1» «AbonneAdresse2»

«AbonneCPVille»

Objet : Carte déchèterie « particulier »

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume est heureuse de vous faire parvenir votre carte d'accès aux déchèteries.

Celle-ci elle est strictement personnelle et gratuite. Elle vous sera demandée à l'entrée de chaque déchèterie de la Communauté d'Agglomération, sans elle l'accès vous sera refusé.

En cas de perte, une nouvelle carte pourra vous être délivrée contre paiement, au tarif en vigueur (5€ actuellement).

Bon à savoir :

Afin d'avoir un suivi de vos dépôts, vous pouvez vous identifier sur le lien suivant : <https://agglo-sudsaintebaume.webusager.fr>

Il vous sera demandé les références suivantes pour inscription : «PayeurReference» - «AbonneReference»

Informations utiles :

Liste des déchèteries Communautaires : Saint Cyr sur Mer, Evenos, Le Beausset, Sanary sur Mer, Bandol, Signes.

Jours et horaires d'ouverture : Du Lundi au Samedi de 08h à 12h et 14h à 18h ainsi que le Dimanche de 8h à 12h.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume reste à votre disposition afin de répondre à vos questions sur l'adresse : agglo@sudsaintebaume.fr

Munissez-vous de votre Carte d'identité, elle pourra vous être demandée lors de vos passages dans les déchèteries.

Service Environnement Déchets

[illegible]